

## Risques Psychosociaux (RPS)

### **Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux**

#### **Public**

Toute personne participant à l'action de prévention de son entreprise (dirigeants, responsables des ressources humaines, représentants du personnel, membres CHSCT, animateurs sécurité, médecins, infirmières, assistantes sociales, membres d'un groupe projet, IPRP,...).

#### **Pré-requis**

Les participants doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale. Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

#### **Objectif de formation**

Participer aux choix méthodologiques, d'outil, en fonction de son rôle dans la prévention des risques professionnels pour intégrer la prévention des RPS à la prévention des autres risques professionnels.

#### **Objectifs pédagogiques**

- Différencier les différents types de risques psychosociaux.
- Identifier les facteurs de ces différents types de risques.
- Connaître les effets sur la santé, les conséquences pour l'entreprise.
- Appréhender le cadre législatif et réglementaire de la prévention des risques psychosociaux.
- Identifier les différents modes d'action en prévention des risques psychosociaux.
- Identifier les différentes étapes d'une action en prévention des risques psychosociaux.

#### **Contenu**

- Définition, causes et effets des risques psychosociaux.
- Aspects législatifs et réglementaires de la prévention des risques psychosociaux.
- Étapes des démarches de prévention des risques psychosociaux.
- Démarches d'évaluation, de prise en compte d'une alerte, d'analyse d'accident appliquées aux RPS.

#### **Méthodes pédagogiques**

Exposés.

#### **Durée**

3 jours soit 21 heures.

#### **Validation**

A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS.

#### **Modalités d'inscription**

Formation réalisée à l'INRS :

[http://www.inrs.fr/services/formation/doc/stages.html?refINRS=N12002\\_2018](http://www.inrs.fr/services/formation/doc/stages.html?refINRS=N12002_2018)